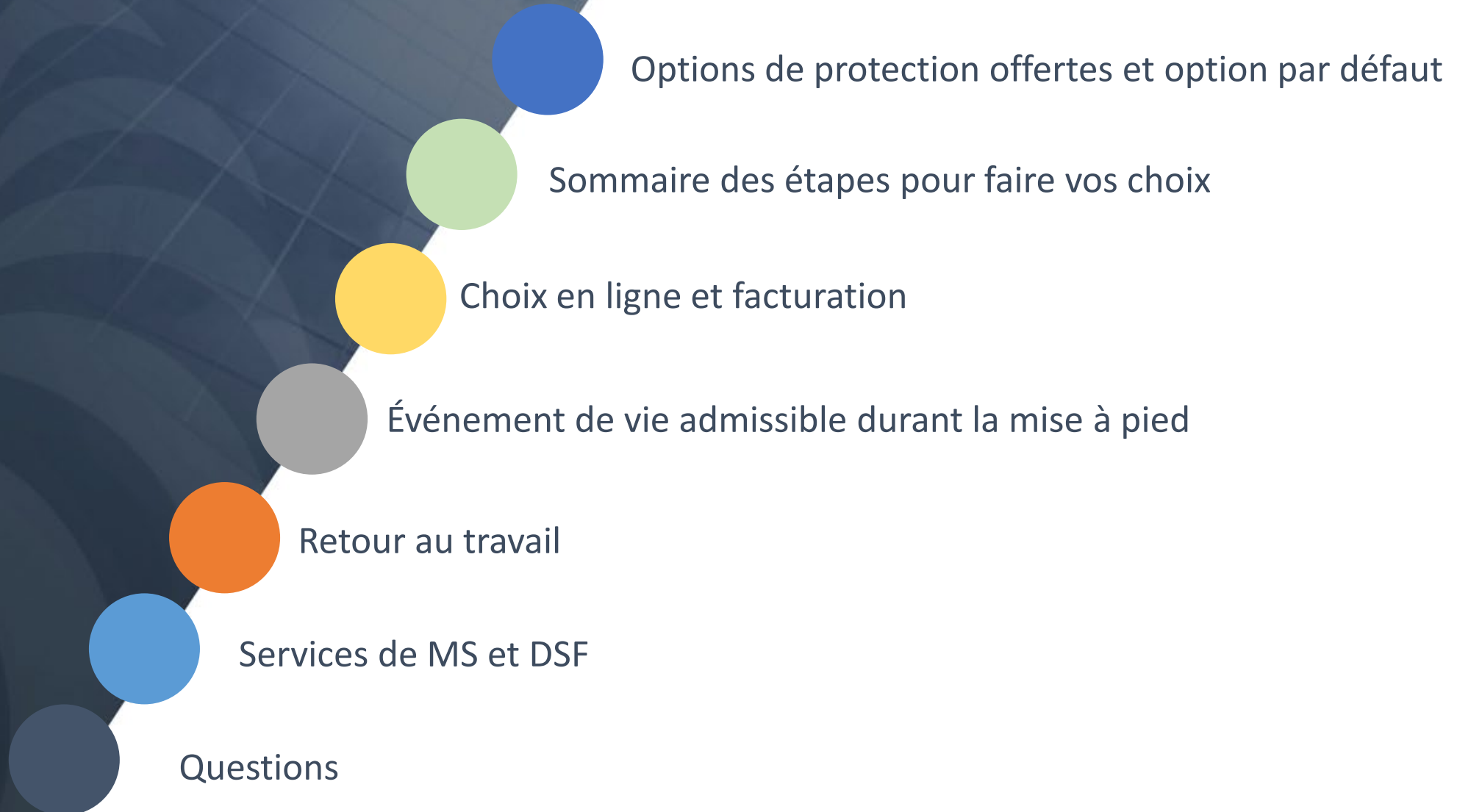


# Mises à pied temporaires Impact sur les assurances

Octobre 2020



# Ordre du jour



# Options de protection offertes et option par défaut



Conserver la totalité de vos protections actuelles à l'exception de l'assurance salaire de courte durée



Conserver uniquement la protection des soins médicaux



Suspendre toutes vos protections



**Option par défaut :** Suspension de toutes vos protections pendant la période de votre mise à pied temporaire

**Votre choix est irrévocable durant la période de votre mise à pied...  
sauf si un événement de vie survient durant cette période**

# Options de protection offertes et option par défaut

**Conserver la totalité de vos protections actuelles à l'exception de l'assurance salaire de courte durée**

## Protections dont vous devrez payer les coûts :

Uniquement celles détenues la veille de votre mise à pied

- Soins médicaux (votre part uniquement, l'employeur paiera la sienne)
- Soins dentaires (votre part uniquement, l'employeur paiera la sienne)
- Invalidité de longue durée
- Assurances facultatives<sup>(\*)</sup>
  - Maladies graves
  - Assurance vie – pour vous, votre conjoint et vos enfants
  - Décès mutilation par accident (DMA)

(\*): Peuvent être modifiées en tout temps. Preuves d'assurabilité seront requises pour toute augmentation du montant assuré.

**Compte de gestion santé : disponible**

# Options de protection offertes et option par défaut

Conserver la totalité de vos protections actuelles à l'exception de l'assurance salaire de courte durée

## Invalidité de courte durée

- L'employeur ne versera pas de salaire durant votre mise à pied;
  - Ceci inclut l'assurance salaire de courte durée. C'est une pratique généralement appliquée par les entreprises en pareille situation;
- Pour les employés syndiqués de la SCQ : Aucune prime prélevée à compter de la 1<sup>ère</sup> paie complète suivant votre mise à pied temporaire (75 % / 80 %)

### Si votre invalidité est reconnue par l'employeur :

- Prestations d'assurance salaire (taux 70 %) vous seront versées à compter de votre date de rappel au travail – si vous êtes toujours en invalidité.

# Options de protection offertes et option par défaut

Conserver la totalité de vos protections actuelles à l'exception de l'assurance salaire de courte durée

## Invalidité de longue durée

- La prestation d'assurance salaire de longue durée compense un salaire perdu à cause de l'invalidité;
- Tant que vous n'êtes pas rappelé au travail, il n'y a pas de perte de salaire.

### Si votre invalidité est reconnue par l'assureur :

- Primes exonérées 6 mois après le début de votre invalidité (sauf les soins médicaux pour les employés de la SCQ);
- Prestations versées à la date la plus tardive entre :
  - 6 mois après le début de votre invalidité;
  - et
  - La date de votre rappel au travail



# Options de protection offertes et option par défaut

Conserver la totalité de vos protections actuelles à l'exception de l'assurance salaire de courte durée

Si une invalidité survient durant votre mise à pied

Scénario # 1	
Date de mise à pied	1 <sup>er</sup> octobre 2020
Date de début de l'invalidité	1 <sup>er</sup> novembre 2020
Date de rappel au travail	1 <sup>er</sup> décembre 2020
Période de paiement de prestations d'assurance salaire par l'employeur (ICD 70 %)	Du 1 <sup>er</sup> décembre 2020 au 30 avril 2021
Début de l'exonération des primes	1 <sup>er</sup> mai 2021
Début de paiement de la prestation d'invalidité de longue durée par DSF	1 <sup>er</sup> mai 2021

# Options de protection offertes et option par défaut

Conserver la totalité de vos protections actuelles à l'exception de l'assurance salaire de courte durée

Si une invalidité survient durant votre mise à pied

Scénario # 2	
Date de mise à pied	1 <sup>er</sup> octobre 2020
Date de début de l'invalidité	1 <sup>er</sup> novembre 2020
Date de rappel au travail	1 <sup>er</sup> juillet 2021
Période de paiement de prestations d'assurance salaire par l'employeur (ICD 70 %)	-
Début de l'exonération des primes	1 <sup>er</sup> mai 2021
Début de paiement de la prestation d'invalidité de longue durée par DSF	1 <sup>er</sup> juillet 2021



# Options de protection offertes et option par défaut



**Conserver uniquement la protection des soins médicaux**

**Protections dont vous devrez payer les coûts**

- Soins médicaux (votre part uniquement, l'employeur paiera la sienne)

**Compte de gestion santé : disponible**

- Si un décès ou une maladie grave survient durant votre mise à pied:
  - Aucune prestation ne sera versée
- Si une invalidité survient durant votre mise à pied:
  - Aucune prestation d'invalidité de longue durée ne vous sera versée
- Toutes les autres protections que vous aviez avant votre mise à pied seront réactivées à votre retour au travail.

# Options de protection offertes et option par défaut



## Suspendre toutes vos protections

### Protections dont vous devrez payer les coûts

- Aucune

### Compte de gestion santé : suspendu

- Si un décès ou une maladie grave survient durant votre mise à pied:
  - Aucune prestation ne sera versée
- Si une invalidité survient durant votre mise à pied:
  - Aucune prestation d'invalidité de longue durée ne vous sera versée
- Toutes les autres protections que vous aviez avant votre mise à pied seront réactivées à votre retour au travail.

Vous devez être assuré par un autre programme d'assurance pour les soins médicaux. **Vous ne pouvez pas :**

- Aller à la RAMQ; ni
- Être ajouté à l'assurance de votre conjoint s'il participe au *Programme d'assurance collective pour les employés de Loto-Québec et de ses filiales.*

# Options de protection offertes et option par défaut

**Option par défaut :**  
**Suspension de vos protections durant la période de votre mise à pied temporaire**

Protections dont vous devrez payer les coûts

- Aucune

## Compte de gestion santé : suspendu

- Si un décès ou une maladie grave survient durant votre mise à pied:
  - Aucune prestation ne sera versée
- Si une invalidité survient durant votre mise à pied:
  - Aucune prestation d'invalidité de longue durée ne vous sera versée
- Toutes les autres protections que vous aviez avant votre mise à pied seront réactivées à votre retour au travail.

Vous devez être assuré par un autre programme d'assurance pour les soins médicaux. **Vous ne pouvez pas :**

- Aller à la RAMQ; ni
- Être ajouté à l'assurance de votre conjoint s'il participe au *Programme d'assurance collective pour les employés de Loto-Québec et de ses filiales.*

# Sommaire des étapes pour faire vos choix

- Les mises à pied ont différentes dates d'effet
- Morneau Shepell (MS) (l'administrateur du programme d'assurance) reçoit des interfaces hebdomadaires qui l'informent des changements des situations d'emploi.
  - Un traitement automatique est déclenché pour traiter adéquatement chaque situation

**Exemple :** Date d'effet de la mise à pied temporaire entre le  
**29 septembre et le 15 octobre 2020**  
Calendrier des étapes de traitement de MS

Étapes	Date
Envoi des lettres vous invitant à faire un choix de protection	19 octobre
Ouverture du site de MS pour faire votre choix de protection en ligne	Du 19 octobre au 18 novembre
Envoi de la 1 <sup>ère</sup> facture automatique (MAPT du 29 sept. au 12 oct.)	26 octobre
Envoi de la 1 <sup>ère</sup> facture automatique (MAPT du 13 au 15 oct.)	9 novembre
1 <sup>er</sup> prélèvement possible (MAPT du 29 sept. au 12 oct.)	30 octobre
1 <sup>er</sup> prélèvement possible (MAPT du 13 au 15 oct.)	13 novembre
Envoi de la lettre de rappel	3 novembre
Envoi des lettres vous informant de la suspension de vos protections - si vous n'avez pas effectué de choix	23 novembre

# Choix en ligne et facturation

Site Web : <https://MesAvantages.lotoquebec.com>

- Mon dossier
- Assurance collective : Lien sous « Adhésion et modifications »
- Attention: le coût affiché dans l'outil n'inclut pas les primes de l'invalidité de longue durée ni les taxes



Assurances ▾

Retraite ▾

REER et CELI collectifs ▾

Programme d'aide et télémédecine

 Mon dossier

Employé syndiqué (SCQ) – [Changer de profil](#)

## Mon dossier

### Assurance collective

Adhésion et modifications

[Centre d'administration des assurances collectives de Loto-Québec et de ses filiales](#)

[Morneau-Shepell](#)

Demande de remboursement et suivi des réclamations

[Desjardins Assurances](#)

# Choix en ligne et facturation

## Facturation

- 1<sup>ère</sup> facture émise automatiquement par MS:
  - Première paie complète suivant votre mise à pied temporaire;
  - Indique les arrérages que vous avez et les primes pour la période de paie courante si vous conservez toutes vos protections actuelles
- Factures émises automatiquement aux deux semaines (pour chaque période de paie) jusqu'à ce que vous ayez:
  - Fait votre choix en ligne; **et**
  - Envoyé le formulaire de prélèvement automatique
- Si vous conservez des protections, votre 1<sup>er</sup> prélèvement tiendra compte de votre choix et de tous les arrérages dus.

Si vous désirez maintenir la protection des soins médicaux ou toutes vos protections, complétez et postez à MS le formulaire de prélèvement automatique dès que possible afin d'éviter d'avoir des arrérages élevés.

**Si vos arrérages sont élevés, vous pourrez contacter MS  
pour prendre une entente financière.**



# Choix en ligne et facturation

## Calendrier de la facturation

- Si votre mise à pied est le 1<sup>er</sup> octobre 2020, les primes pour la période du 28 septembre au 11 octobre seront prélevées sur votre paie de cette période (versée le 22 octobre);
- La première facture émise par MS couvrira la période du 12 au 25 octobre 2020.

Période couverte		Facture postée le	Formulaire de prélèvement reçu	Date du prélèvement
du	au			
2020-09-28	2020-10-11			
<b>2020-10-12</b>	<b>2020-10-25</b>	<b>2020-10-26</b>	<b>2020-10-22</b>	<b>2020-10-30</b>
2020-10-26	2020-11-08	2020-11-09	2020-11-05	2020-11-13
2020-11-09	2020-11-22	2020-11-23	2020-11-19	2020-11-27
2020-11-23	2020-12-06	2020-12-07	2020-12-03	2020-12-11
2020-12-07	2020-12-20	2020-12-21	2020-12-17	2020-12-28
2020-12-21	2021-01-03	2021-01-04	2021-12-30	2021-01-08

# Événement de vie admissible durant votre mise à pied

## IMPORTANT :

Vous devrez appeler MS pour les informer de votre événement de vie admissible. Vous ne pourrez pas le faire en ligne.

Vous pourrez modifier vos couvertures afin que celles-ci répondent mieux à vos nouveaux besoins.

Puisque vous êtes toujours en mise en pied, vous devrez décider si vous:

- Conservez toutes vos protections;
- Conservez uniquement les soins médicaux; ou
- Suspendez toutes vos protections.

**Ce choix sera irrévocable jusqu'à votre retour au travail.**

# Retour au travail

- Les protections suspendues seront réactivées;
- Dernier prélèvement automatique:
  - Période de paie qui inclut la date de votre retour au travail
- Par la suite, les primes seront prélevées directement sur votre paie;
- Si vous avez des arrérages:
  - Remboursement sur les paies versées après votre retour au travail, avec un maximum de 50 \$ par paie.

# Services de MS et DSF

## MS – Administrateur du programme d'assurance

- Outil d'adhésion et de modifications
  - Mot de passe oublié;
  - Aide pour faire votre choix de protection;
  - Connaître le coût total de vos protections;
- Déclarer un événement de vie;
- Aide pour remplir le formulaire de prélèvement automatique;
- Aide pour comprendre votre facture

☎ **1 877 777-7809 (option 1), du lundi au vendredi, entre 8 h et 17 h**

## Desjardins Assurances – Assureur

- Réclamations des soins médicaux et dentaires;
- Solde de votre compte gestion santé

☎ **1 800 463-7843, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h**

# Questions

